

Nous, Kusch+Co GmbH, offrons une garantie pour tous les sièges et les tables originaux fabriqués dans notre usine conformément aux conditions suivantes.

Contenu de la garantie

La garantie se réfère au fonctionnement et à la durabilité des sièges et tables fabriqués par nous.

Cette garantie inclut également l'efficacité de la protection antibactérienne de notre gamme kuschmed® Hygienic-Line en cas d'une utilisation propre et d'un nettoyage régulier selon les instructions du fabricant. Nous faisons remarquer que, bien que notre finition spéciale freine efficacement le développement des bactéries, une stérilité absolue ne peut pas être garantie. Il est toujours nécessaire de désinfecter et nettoyer les meubles régulièrement de manière professionnelle.

Ces conditions de garantie ne limitent pas les droits du consommateur. La garantie légale reste d'application dans tous les cas.

La durée de garantie

La durée de garantie pour tous les sièges et les tables fabriqués par Kusch+Co GmbH s'élève à 5 ans. Pour les variantes appropriées à l'usage en extérieur Outdoor qui sont utilisées en extérieur, la durée de garantie est limitée à 2 ans. La garantie commence dès le moment de la livraison départ usine Hallenberg.

Les prestations de garantie

Au cas où un siège ou une table fabriqué dans notre usine ne fonctionnerait plus proprement à cause d'un défaut de matière ou de fabrication pendant la durée de garantie, nous fournirons gratuitement toutes les pièces de rechange ou réparerons ces produits sans frais.

Limitations de garantie

Exclus de la garantie sont:

- Les pièces d'usure, telles que patins, roulettes, stratifié, linoléum revêtements, etc.
- Le denim ainsi d'autres textiles peuvent déteindre sur les surfaces claires (stratifié, tissus de revêtement, etc.).
- Matériaux mis à disposition par le client resp. achetés sur demande expresse du client: p.e. des revêtements.
- Quand le produit a été occupé pendant plus de 8 heures par jour.
- Dommages par un usage pas conforme aux dispositions, par un traitement inapproprié ou nonobservance des manuels.
- Dommages par causes externes (p.ex. acides, humidité, nettoyage ou désinfection incompétent) ou par des conditions atmosphériques extrêmes (confer les instructions d'entretien).
- Dommages à cause d'entretiens ou de réparations effectués par des personnes non autorisées par Kusch+Co.

Réclamations de garantie

Les réclamations de garantie doivent être déposées par écrit, sur présentation de la facture originale, auprès d'une de nos filiales ou auprès de notre siège principal à Hallenberg, Allemagne. Les services fournis dans le cadre de cette garantie ne prolongent pas la durée de garantie. Cette garantie ne donnera pas lieu à d'autres prestations de garantie. Avant tout, ni les livraisons de remplacement ni les réclamations en dommages-intérêts ne sont réglées par cette garantie.